

# Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20241206-D2024\_12\_096BIS-DE



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06/12/2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 6 DU MOIS DE DECEMBRE, À VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DÛMENT CONVOQUÉ LE 29 NOVEMBRE 2024, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JOËLLE MACE

ELU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				Christia MARSAUD
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
CAILLEAUD Véronique	1 <sup>ère</sup> adjointe				
FRON Régis	Conseiller municipal				
GABORIAU Emie	Conseillère municipale				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				
LELOT Christine	Maire				
LIÈVRE Daniel	Conseiller municipal				
MACE Joëlle	3 <sup>ème</sup> adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				
MAURIN Emmanuel	2 <sup>ème</sup> adjoint				
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				Emmanuel MAURIN
15	15	11	4	0	2

D2024\_12\_06\_03\_096

### PRINCIPE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20241206-D2024\_12\_096BIS-DE



### EXPOSÉ

Rappel du contexte législatif :

Objet	Attribution de compétence
Approvisionnement en eau potable	Vendée Eau (délibération du conseil communautaire n°C144/2017 en date du 12 juillet 2017)
Assainissement collectif	Communes
Assainissement non collectif	Communauté de communes (délibération du conseil communautaire n°C181/2005 du 14 décembre 2005)
Eaux pluviales urbaines	Communes

La loi NOTRe du 7 août 2015 avait initialement prévu le transfert obligatoire aux EPCI des compétences communales eau et assainissement – en intégralité, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, jusqu'à ce que la loi Ferrand n°2018-702 du 3 août 2018 (article L. 5214-6 du CGCT) permette aux communes (25 % des communes représentant au moins 20 % de la population intercommunale), avant le 31 décembre 2019, de différer cette obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Depuis,

- la loi Engagement et proximité de 2019 est venue assouplir les modalités de gestion de la compétence assainissement collectif, en prévoyant que l'EPCI l'ayant reçue puisse la confier en tout ou partie aux communes, par des conventions de délégations ;
- et une proposition de loi vient d'être déposée le 17 octobre 2024 pour mettre fin à toute obligation pour les seules communes n'ayant pas encore procédé au transfert.

A ce jour, les communes du territoire ont conservé la compétence de l'assainissement collectif, grâce au mécanisme de la minorité de blocage :

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075



## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20241206-D2024\_12\_096BIS-DE



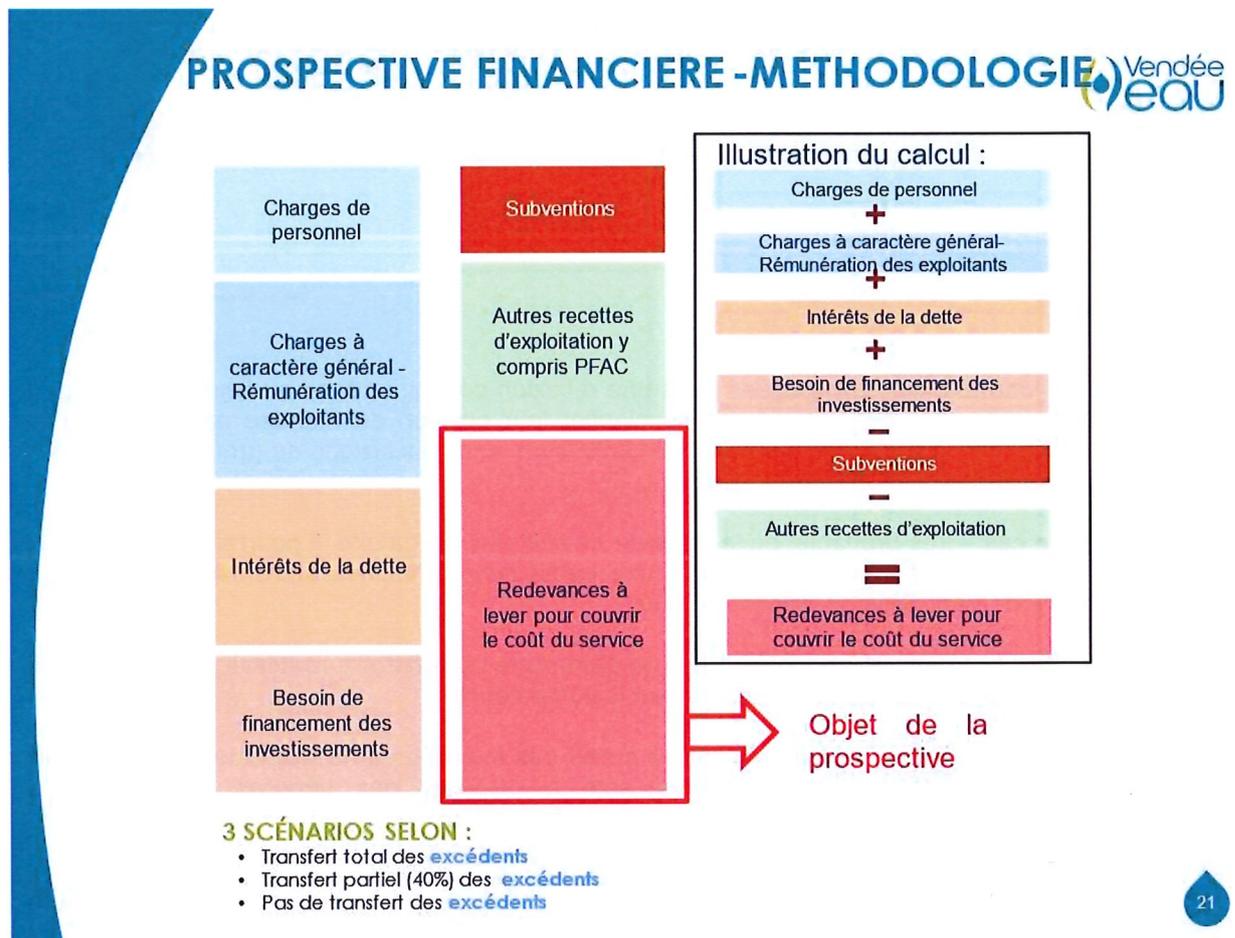
A ce stade, une nouvelle analyse est en cours par Vendée Eau pour les revoir à la baisse, compte tenu des nouvelles orientations d'investissement concernant :

- Le traitement des eaux usées de La Châtaigneraie (maintien des prestations CHARAL et création d'un nouveau bassin tampon en amont), avec un investissement passant a priori de 3,8 M € HT à 1 M € HT ;
- des extensions de réseau à prévoir à Saint-Maurice-le-Girard (chiffrage en cours).

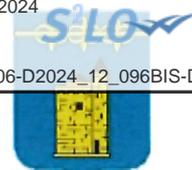
4- Ce tarif est obligatoirement commun à tous les usagers concernés par le transfert (principe d'égalité de traitement des usagers devant les services publics relevant d'une même personne publique), et sera impacté en fonction des déficits ou des excédents communaux qui seront constatés au 31 décembre 2025.

Les données transmises en annexe restent donc indicatives. Il est cependant demandé à la commune de préciser son orientation générale, par voie de délibération, sur la gestion de cette compétence.

Les avis des conseils municipaux pourront être présentés en conférence des maires le 28 novembre 2024.



PPI : à revoir (réduction de la STEP de La Châtaigneraie de 3,8 M à 1 M € HT)



**VU**

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015, qui avait initialement prévu le transfert obligatoire aux EPCI des compétences communales eau et assainissement – en intégralité, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, jusqu'à ce que la loi Ferrand n°2018-702 du 3 août 2018 (article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales) permette aux communes (25 % des communes représentant au moins 20 % de la population intercommunale), avant le 31 décembre 2019, de différer cette obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Vu la loi Engagement et proximité de 2019 prévoyant que l'EPCI compétent en matière d'assainissement collectif puisse en confier la gestion en tout ou partie aux communes membres, par des conventions de délégations ;

Vu la proposition de loi vient d'être déposée le 17 octobre 2024 pour mettre fin à toute obligation pour les seules communes n'ayant pas encore procédé au transfert ;

**CONSIDÉRANT**

Les motifs exposés ci-dessus,

**PROPOSITION DU MAIRE**

- de donner un avis favorable au principe du transfert à la communauté de communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, de la compétence assainissement collectif, qui sera aussitôt retransféré à Vendée Eau.
- d'autoriser le Maire à transmettre le présent avis au Président de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie, étant précisé qu'en cas d'avis favorable, les modalités du transfert seront précisées en 2025 et soumises à une nouvelle délibération du conseil municipal.

<b>RÉSULTAT DU VOTE</b>									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	11	2	13	0	13	13	0

Le Maire, Christine LELOT  
Le 19/12/2024



## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

*Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie*

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20241206-D2024\_12\_096BIS-DE



*Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 20/12/2024*

*A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :*

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou*
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou*
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.*

*Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.*

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075